

**RÉPONSE À L'INTERPELLATION EN SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 NOVEMBRE 2020 PAR LE
GROUPE PSIG : "PRÉCARITÉ, UN ÉTAT DES LIEUX RAPIDE FACE À L'URGENCE SANITAIRE !"**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La lutte contre la pauvreté est une politique publique de longue haleine qui se construit dans la durée afin de limiter les précipitations dans la précarité lors de crises individuelles ou collectives. La Municipalité inscrit donc sa stratégie et son action en matière de lutte contre la précarité dans la durabilité. Concrètement cela signifie notamment :

- CHF 370'000.00 annuel environ de complément communal PC-AVS-AI ;
- CHF 300'000.00 annuel environ de soutien aux associations ;
- CHF 200'000.00 annuel environ pour l'exonération de la taxe déchets pour les personnes en situation de précarité ainsi que la distribution de sac poubelle qui bénéficient aussi aux familles avec enfants.

Il faut rajouter à ces montants la participation d'environ CHF 16 millions annuels à la facture sociale et pourtant indispensable à une stratégie de lutte contre la précarité.

L'accessibilité à un logement reste un moyen efficace de lutte contre la précarité c'est pourquoi la Municipalité suite à la Motion Jean-Bernard Thüler a soutenu la réalisation de deux chambres d'hébergement d'urgence ainsi que de logements de transition. Elle a mis en place une aide individuelle au logement ainsi que favorisé la réalisation d'appartements subventionnés dans la ville. La Municipalité travaille aussi avec différentes associations qui favorisent l'insertion socioprofessionnelle telle que Lire et écrire, Motiv'emploi ou encore Français en jeu pour ne citer qu'elles.

Toutefois, la Municipalité est consciente que ces mesures n'ont pas suffi à réduire suffisamment les situations de précarité. En 2018, l'Office fédéral des statistiques (OFS) relevait que le risque concernait 13,9 % de la population soit 1 personne sur 7. La crise du COVID-19 a rendu visible et fragilisé les situations les plus précaires dans un premier temps, la durée de la crise va probablement toucher une plus grande diversité de situations.

En réponse à l'interpellation du groupe PSIG " Précarité un état des lieux rapide face à l'urgence sanitaire !", la Municipalité confirme que réaliser un état des lieux un tant soit peu solide et documenté, impliquera une étude assez conséquente. Ce d'autant plus, que ni le Canton, ni la commune ne bénéficie d'un observatoire de la précarité qui prenne en compte la diversité des précarités ainsi que la problématique du "non-recours". Cependant vu l'importance et l'urgence de la situation la Municipalité a traité cette interpellation comme telle.

Elle précise que les éléments de réponse sont basés sur des hypothèses et les informations qu'elle a pu obtenir des différents partenaires. Les informations récoltées sont partielles. Elles n'ont pas été analysées. Les données fournies ne prennent en compte que les situations connues, elles ne peuvent donc pas faire office d'un état des lieux de la précarité sur le territoire morgien.

Au vu de ces éléments, voici les réponses aux questions du groupe PSIG :

1. **Quel est l'état des lieux général de la situation des personnes physiques en situation de précarité à Morges, notamment dans le contexte particulier de la crise sanitaire ? Cet état des lieux justifie-t-il aux yeux de la Municipalité de réaliser une étude plus large sur la précarité au niveau local ou régional ?**
2. **La Municipalité a-t-elle constaté une augmentation des demandes de prestations sociales et/ou sanitaires auprès des services communaux, du CSR ou des partenaires sociaux ? La typologie des bénéficiaires a-t-elle évolué suite à cette crise ?**

Il n'y a pas d'état des lieux de la situation de précarité des personnes physiques sur le territoire communal, ni à l'échelle cantonale. La Municipalité estime qu'il serait opportun que le Canton mette en place un observatoire des précarités, plutôt que chaque commune ou région individuellement. C'est d'ailleurs aussi ce que préconise Caritas et le Centre Social Protestant (CSP Vaud) suite à leur conférence sur le retour de l'utilisation du fonds COVID-19.

Nous savons que durant les deux dernières années les dossiers d'aides sociales ont considérablement baissé dans la région. En 2019, sur la commune de Morges, le Centre Social Régional (CSR) a ouvert 469 dossiers d'aides sociales. Pour les PC familles, en 2019, 300 dossiers ont été actifs pour tout le district. On constate une forte progression des personnes bénéficiaires des subsides à l'échelle de la région; probablement due au plafonnement de la charge relative au primes d'assurance à 10% du revenu déterminant des ménages. Ainsi en 2019, 21'809 personnes domiciliées dans le district bénéficiaient d'un subside à l'assurance maladie. Durant la première vague, il n'y a pas eu d'augmentation de dossiers RI, nous n'avons pas les données actuellement pour les autres régimes.

Concernant la deuxième vague, le CSR nous a fait part d'un doublement des demandes d'informations, mais beaucoup de dossiers ne vont pas plus loin qu'une demande de renseignements. Concernant les dossiers en cours de traitement nous ne pouvons pas répondre pour l'instant. Cependant, pour ce qui est de l'aide sociale, les hypothèses penchent plutôt pour une augmentation de 2 à 3 % dans les mois voire dans les années à venir. En effet, pour avoir droit à l'aide sociale il faut en priorité avoir épuisé tous ses autres droits, puis sa fortune et si le ménage est constitué de plusieurs revenus que l'ensemble des revenus cumulés soit en dessous des seuils.

Concernant les aides sollicitées durant la crise auprès de Caritas et du CSP Vaud, les analyses sont les suivantes :

- l'aide a concerné 800 ménages, ce qui correspond à 1'500 personnes. 85 % de ces personnes n'avaient pas sollicité les services concernés auparavant. Ceci ne signifie pas qu'elles n'étaient pas déjà en situation de précarité ;
- 65% des ménages provenaient de Lausanne, 87 % du Grand Lausanne. Les 104 ménages restants provenaient du reste du Canton ;
- 84 % des bénéficiaires étaient des personnes dites "sans-papier », dont 1/3 vivant en Suisse depuis plus de 4 ans, 10 % étaient au bénéfice d'un permis B, 2 % d'un permis C, 2% d'un permis F/L en cours et 2% de nationalité suisse.

L'analyse met en exergue une surreprésentation des familles monoparentales, que l'on observe également chez les bénéficiaires de l'aide sociale. Par contre, selon les chiffres remis par Caritas et le CSP, les demandes effectuées lors de la première vague touchaient 42 % de personnes seules alors qu'en 2019, 72% des bénéficiaires de l'aide sociale étaient des personnes seules.

Il est à ce stade difficile de dire si la typologie des bénéficiaires a évolué, on dénote par contre une constante en temps de crise ou hors temps de crise; les familles monoparentales sont surreprésentées en ce qui concerne les situations de précarité.

Concernant les aides communales, nous n'avons pas constaté de demandes significatives pour l'aide complémentaire communale de la part des bénéficiaires PC/AVS-AI (324 en 2020), mais plutôt une légère augmentation constante depuis 2017 (298). Concernant l'aide individuelle au logement (AIL), nous constatons à l'heure actuelle une baisse.

Lors de la première vague, les demandes adressées au service concernaient surtout des demandes d'aides concrètes telles que l'aide aux courses. À ce jour, même si la Municipalité a réactivé ses deux lignes sociales et que la réception de la Direction Cohésion sociale et logement maintient ses heures d'ouverture, il n'y a pas eu non plus d'augmentation de demandes.

Les associations de distribution d'aide alimentaire nous font part d'une forte augmentation, approximativement le double de l'année 2019. La Ville de Morges a lancé un appel aux dons pour ces associations avec une participation active de sa part à hauteur de CHF 8'004.00. L'association St-Vincent de Paul constate un glissement des prêts vers les dons et une augmentation des sollicitations ces dernières semaines. Les dossiers étant en cours de traitement, il n'est pas possible de fournir des chiffres. Selon nos informations, le profil des personnes qui s'adressent à l'association comprend des personnes :

- menacées de perdre leur logement ;
- en RHT qui n'arrivent plus à faire face à leurs charges, qui ont été en RHT et qui se sont endettées ;
- qui sont en attente de dossiers d'aides publiques ;
- qui ont été licenciées suite aux faillites de leurs employeurs.

L'association constate aussi une augmentation des demandes de soutien administratif, voire de personnes ou institution hors du périmètre d'activité de l'association. Elles sont alors redirigées vers les instances qui peuvent leur répondre.

3. Le cas échéant, peut-on chiffrer cette augmentation des demandes et détailler la nature des besoins les plus sollicités (aide financière, aide alimentaire, accès à la santé et à l'hygiène de base, au logement et à l'hébergement, soutien administratif, prestations pour lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale, etc.) ?

À ce stade, nous n'avons pas d'éléments qui nous permettent de détailler la nature des besoins les plus sollicités de manière fiable pour les raisons détaillées ci-dessus. Il semblerait que les demandes d'aides financières proviennent de difficultés à régler les frais de loyer, les frais médicaux et les besoins alimentaires de base.

Lors de la première vague, plusieurs demandes avaient trait à l'aide concrète et à un besoin de relations sociales. Il reste toutefois très difficile de mesurer l'isolement, ne serait-ce que parce que les personnes isolées ne se signalent pas forcément voire encore moins que les personnes en difficultés financières. Toutefois, cette préoccupation se retrouve dans l'ensemble des associations, celles qui travaillent avec des personnes en situation de précarité comme celles qui travaillent avec des personnes âgées par exemple.

4. Sur la base des observations faites sur le terrain notamment par les associations sociales actives à Morges, existe-t-il dans le contexte particulier de la crise du COVID-19 des facteurs spécifiques de nature à précipiter dans la précarité (perte d'emploi, diminution de revenu dans un contexte de RHT, isolement social, exacerbation des maladies psychiques préexistantes, inaccessibilité des prestations d'aides ou de soutiens ou autres ?)

Il convient ici de préciser que ni les associations, ni la Municipalité et probablement ni le Canton n'ont le recul nécessaire pour analyser les facteurs spécifiques liés au contexte COVID-19 qui précipitent dans la précarité. À ce jour, les instances vivent la crise et s'adaptent au quotidien. Les effets de la crise vont pour certains d'entre eux se faire sentir sur le moyen à long terme et dépendront de sa durée.

Cela étant, il ne semble pas que les personnes ont été précipitées dans la précarité, elles vivaient dans des situations de précarité sans avoir besoin de solliciter d'aides sociales, sans vouloir ou sans pouvoir le faire pour des raisons diverses. La crise les a poussées à devoir demander de l'aide pour des raisons de survie. Elle a rendu visible une précarité qui existe en Suisse depuis de nombreuses années, comme depuis de nombreuses années. À ce propos, Caritas et le CSP tirent la sonnette d'alarme sur l'augmentation des "working poor" en Suisse ainsi que sur la situation des personnes dites "sans-papiers".

Durant la première vague, ce sont donc des personnes déjà précarisées qui ont été massivement touchées par le confinement. Les personnes travaillant dans l'économie domestique notamment ont été privées de travail et de revenu du jour au lendemain bien que cette pratique soit illégale, il en va de même pour les personnes travaillant dans la restauration ou dans des domaines où les contrats sont fragiles. Comme le spécifie l'étude Bonvin, qui a été une première et seule tentative de "rendre compte de l'impact de la crise de la COVID-19"¹, 2/3 des personnes qui ont répondu à l'enquête gagnaient moins de CHF 2'000.00 par mois avant la crise, donc pas de quoi faire des réserves en cas de difficultés. Comme relevé précédemment, une partie conséquente de ces personnes vivaient sans statut légal en Suisse.

Lors de notre rencontre du mois de novembre, les associations nous ont fait part de nouveaux profils dans les personnes qui les sollicitent, mais comme déjà mentionné, il est trop tôt pour déterminer des facteurs précis.

5. Quels sont les stratégies et moyens mis en place pour satisfaire l'augmentation des besoins constatés ? Une hausse des subventions accordées aux associations sociales actives à Morges est-elle possible ou envisageable, notamment dans le cadre du budget 2021 ?

La Municipalité ne souhaite pas passer par le budget pour répondre aux besoins liés à la crise COVID-19. Elle travaille à l'élaboration d'un préavis d'urgence pour le début de l'année 2021 en concertation avec les associations actives à Morges.

En effet, elle avait consulté les associations au début de la crise et avait apporté un soutien pour l'aide alimentaire et un soutien à la recherche de bénévoles pour celles qui en avaient fait la demande.

En septembre lors de la rencontre avec les associations, ces dernières avaient surtout exprimé un besoin de rencontres régulières et de coordinations. Des inquiétudes concernant le "sans-abrisme" avaient été soulevées. Elles ont été portées par le Conseil des régions d'action sociale auprès de la Cheffe de Département qui les partageaient également. Des mesures ont été prises pour répondre aux besoins nocturnes en respectant les règles sanitaires.

Les associations ont aussi fait part de leurs soucis concernant l'isolement, la Direction Cohésion sociale et logement a donc entamé des réflexions pour diminuer cet isolement. Mais il faut relever que les projets doivent être régulièrement adaptés aux consignes sanitaires. Toutefois, la Municipalité a réactivé ces lignes sociales ainsi que repris contact avec les bénévoles de la première vague, lancé un appel à bénévoles et un projet de lecture par téléphone. Les travailleurs sociaux assurent une présence en extérieur particulièrement les débuts de soirée du week-end et proposent des activités sportives aux enfants de moins de 16 ans.

Si, lors de la rencontre du mois de novembre, une augmentation des sollicitations avec des situations différentes de celles de la première vague a été constatée, la question de la santé mentale des personnes a aussi été discutée. Que ce soit au CSR ou dans les associations, on constate une lassitude chez les bénéficiaires voire des signes de légères dépressions ainsi qu'un fort besoin de contacts.

6. Des problématiques d'accès aux prestations sociales ont-elles été identifiées ? La Municipalité prévoit-elle, à l'instar de ce qui a été fait ailleurs (notamment à Genève), de réorganiser son action sociale, notamment une simplification des procédures afin de répondre aux besoins des plus démunis ? Des besoins en termes de communication ou d'information (site internet, partenaires et relais potentiels, formation des collaborateurs du guichet communal) ont-ils été identifiés ?

Le non-recours aux aides sociales est une réalité connue qui ne date pas de la crise COVID-19, elle a de multiples causes. Toutefois, ces aides sont pilotées par le Canton et la manière dont elles sont octroyées répond aux directives cantonales. La Municipalité n'a pas à se prononcer sur la simplification de ces procédures, mais elle précise que le Canton avait simplifié les procédures d'accès à l'aide sociale notamment durant la première vague. Il avait aussi renforcé le dispositif des offices régionaux de placement (ORP) qui ont pu rapidement délivrer les RHT.

¹ <https://www.geneve.ch/sites/default/files/2020-09/Rapport-unige-precarite-covid-19.pdf>
page 4/5

Comme susmentionné, la Municipalité a réactivé ses lignes sociales, dont une qui a comme objectif d'orienter les personnes qui ont des besoins d'aides financières. L'information figure sur le site ainsi que sur les réseaux sociaux. Un courrier a été transmis à l'ensemble des ménages, afin qu'il puisse avoir connaissance de ces deux lignes.

7. Quelles sont les autres mesures que la Municipalité envisage de mettre en place à court ou moyen terme ?

Comme susmentionné, la Municipalité a déjà mis en place un certain nombre de mesures et prépare un préavis d'urgence concernant les besoins de certaines associations ainsi qu'une possibilité d'aide individuelle ponctuelle pour des personnes ne relevant pas des aides publiques.

La Municipalité souligne que l'aide à l'économie et aux commerces permet aussi de réduire les situations de précarité. En effet, les personnes travaillant, notamment dans la restauration sont fortement impactées par la crise en raison de contrats précaires liés aux réalités de la branche. En soutenant, ces cafés-restaurants, en subsidiarité aux aides fédérales et cantonales, la Ville permet le maintien des places de travail et limite le recours aux aides sociales.

Il est ainsi répondu à l'interpellation du groupe PSIG "Précarité, un état des lieux rapide face à l'urgence sanitaire".

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adoptée par la Municipalité dans sa séance du 30 novembre 2020.

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 2 décembre 2020.